



Puces des couturières et loisirs créatifs 2025

Événement organisé par l'association LES CAUSSES VIVANTS

Formulaire d'inscription :

Merci de compléter ce formulaire et de le retourner par voie postale avec les éléments suivants :

- Photocopie recto-verso d'une pièce d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité ou passeport)
- Règlement correspondant à la réservation (chèque uniquement, à l'ordre de - LES CAUSSES VIVANTS)
- Extrait Kbis de moins de trois mois pour les professionnels et entreprises

Coordonnées :

- Raison sociale :
- Nom-Prénom :
- Adresse courriel :
- Numéro de téléphone :
- Adresse postale :

Produits proposés / secteur d'activité :

Réservation : Nombre de tables (~1,80m*0,75m*0,74) tarif : 8 euros par table

_____ * 8 € = €

- En complétant et signant ce formulaire j'accepte entièrement le règlement de l'événement ci-joint. De plus, j'autorise l'association à stocker mes données dans le cadre de la gestion de l'association. A ce titre, je peux librement demander à les consulter et à les modifier comme indiqué par le Règlement général sur la protection des données (RGPD). (obligatoire)
- Dans le cadre de son activité, l'association peut être amenée à prendre les inscrits en photo et vidéo durant les activités qu'elle propose. J'accepte que ces photos et vidéos sur lesquelles je peux apparaître, soient diffusées sur internet (site, réseaux sociaux, articles...) et sur tous supports présentant l'association (revues, journaux, flyers...) sans limite de temps. (obligatoire)

DATE :

SIGNATURE :

- Règlement intérieur Article 1** : Le présent règlement intérieur a pour objet d'encadrer les activités des visiteurs et des exposants. **Article 2** : Le présent règlement est applicable lors de l'événement de la Puces des couturières 2025 organisé par l'association LES CAUSSES VIVANTS en la salle Léo FERRE Bédarieux (34600). Il pourra être mis à jour jusqu'au début de l'événement et sera affiché lors du-dit événement. **Article 3** : Inscriptions et paiement : Les inscriptions sont prises en charge par l'association LES CAUSSES VIVANTS. Les règlements par chèque à l'ordre de l'association LES CAUSSES VIVANTS sont à joindre au formulaire d'inscription. En aucun cas, la somme versée pour la réservation ne pourra être remboursée. **Article 4** : L'inscription ne sera validée par l'organisateur qu'à réception complète du dossier d'inscription (Formulaire d'inscription, pièces jointes requises inscrites sur le formulaire d'adhésion, paiement). L'inscription à cet événement vaut acceptation du règlement intérieur. **Article 5** : L'organisation et la mise en place du matériel seront réalisées par les organisateurs. Les exposants s'engagent à restituer l'espace occupé et le matériel mis à disposition à la fin de l'événement. **Article 6** : Les placements seront déterminés par les organisateurs et ne pourront en aucun cas faire l'objet de réclamation ou plainte. Il ne saurait aucunement exister de préférences, passe-droit ou dérogation pour l'attribution des emplacements. **Article 7** : Les organisateurs sont seuls décisionnaires en cas de litige. **Article 8** : L'entrée de l'événement est gratuite pour les visiteurs. **Article 9** : L'association LES CAUSSES VIVANTS décline toute responsabilité en cas de vol, de pertes ou de détérioration de matériel ou de véhicule. **Article 10** : Produits interdits à la vente et activités interdites : Pour tous, sont interdits à la vente : tout produit illégal ou provenant de recel, tout produit n'ayant pas de lien avec l'objet de l'événement : la couture et les travaux manuels, tout produit étant issu de l'exploitation animale ainsi que tout produit à caractère religieux, sexuel ou politique. **Article 11** : Contrôle de la manifestation : Un contrôle pourra être effectué à tout moment par les forces de Police afin de s'assurer du respect de la réglementation et des lois en vigueur. L'organisateur se réserve le droit de faire enlever d'un emplacement des produits dont il jugerait la présence en contradiction avec le présent règlement intérieur général ou de faire remballer un exposant ne respectant pas le présent règlement. **Article 12** : Chaque participant s'engage à laisser libre accès à son stand jusqu'à l'heure de fermeture au public, soit 17:00 heures. **Article 13** : Conditions de participation : L'événement est réservé aux participants dans le cadre de la réglementation en vigueur et en accord avec le règlement intérieur. En signant leur formulaire d'inscription, les participants déclarent par là même adhérer aux clauses du présent règlement.
- Infos pratiques** : Date : Dimanche 02 mars 2025 – mise en place des exposants 7:00, ouverture au public de 9h00 à 17h00 Lieu : Salle Léo Ferré Place Ferdinand Fabre 34600 BEDARIEUX
- Entrée gratuite, sur place : buvette, gâteaux, croque-monsieur.
- Pour toute question** :
N'hésitez pas à nous contacter Téléphone : 06.82.38.38.65,
courriel puces.couture.bedarieux@gmail.com
- Votre Inscription et votre règlement sont à envoyer à** :
Association LES CAUSSES VIVANTS 1176 chemin de Montmal 34600 BEDARIEUX.

